

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DU MAYET-DE-MONTAGNE**

Séance du 28 mars 2025

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 28 MARS 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-huit mars à dix-neuf heures, le conseil d'administration du centre communal d'action sociale de la commune de Le Mayet-de-Montagne s'est réuni en mairie, en session ordinaire, sous la vice-présidence de Madame Marie-Noëlle LARIVIERE, Adjointe au Maire.

Après qu'il eût été procédé à l'appel nominal des membres du conseil d'administration et constaté que le quorum était atteint, Madame la Vice-Présidente a ouvert la séance.

Étaient présents : Mmes Marie-Noëlle LARIVIERE, Josiane TARTARIN, Véronique MARION, Isabelle SENEPIN, Françoise GRASSI, et M. Jean-Pierre MOLETTE.

Étaient absents et excusés : M. Jean-Pierre RAYMOND, Mme Jocelyne LACROIX et Mme Christel SIGOT.

Était absent :

Nombre d'administrateurs :

- en exercice : 9
- présents : 6
- pour : 6
- contre : 0
- abstention : 0

Quorum : 5

Date de la convocation du conseil
d'administration : 21 mars 2025.

A été nommée secrétaire de séance :
Mme Isabelle SENEPIN

Aucune observation n'étant formulée sur la rédaction du compte-rendu de la réunion du conseil d'administration du 2 octobre 2024, la Vice-Présidente le déclare adopté à l'unanimité.

➤ **Délibération n° 01/2025 – COMPTE DE GESTION de l'exercice 2024**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2122-21, L. 2343-1 et 2, L. 1612-12 et D. 2343-1 à D. 2343-10 ;

Vu le compte de gestion du budget du Centre Communal d'Action Sociale dressé au titre de l'année 2024 par Monsieur le Chef du Service de Gestion Comptable de Vichy,

Madame la Vice-Présidente du C.C.A.S présente aux membres du Centre Communal d'Action Sociale le compte de gestion établi par le comptable à la clôture de l'exercice 2024.

Madame la Vice-Présidente informe les membres du Centre Communal d'Action Sociale que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2024 a été réalisée par le Chef du Service de Gestion Comptable en poste pour la commune du Mayet-de-Montagne et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif du Centre Communal d'Action Sociale.

Madame la Vice-Présidente précise que le Chef du Service de Gestion Comptable a transmis au Centre Communal d'Action Sociale son compte de gestion avant le 1^{er} juin comme la loi lui en fait l'obligation.

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DU MAYET-DE-MONTAGNE**

Séance du 28 mars 2025

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et du compte de gestion du receveur,

Après en avoir délibéré,

Le Centre Communal d'Action Sociale, à l'unanimité,

Adopte le compte de gestion du Chef du Service de Gestion Comptable pour l'exercice 2024.

Fait, et délibéré à l'unanimité, à Le Mayet-de-Montagne, le 28 mars 2025.

La Vice-Présidente et la secrétaire de séance ont signé au présent registre.

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture le 31 mars 2025

Affichée et mise en ligne sur le site internet <https://www.le-mayet-de-montagne.fr> le 31 mars 2025

➤ **Délibération n° 02/2025 – COMPTE ADMINISTRATIF de l'exercice 2024**

Le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Réuni sous la vice-présidence de Madame Marie-Noëlle LARIVIERE, élue présidente de séance, en application de l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par Monsieur Jean-Pierre RAYMOND, Président, après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives dudit exercice :

1° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser et dit que ces écritures seront reprises dans le budget de l'exercice 2025 ;

2° Arrête les résultats tels que définis dans le compte administratif.

Sur le compte administratif figure les résultats du vote et sont apposées les signatures des membres présents.

Fait, et délibéré à l'unanimité, à Le Mayet-de-Montagne, le 28 mars 2025.

La Vice-Présidente et la secrétaire de séance ont signé au présent registre.

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture le 31 mars 2025

Affichée et mise en ligne sur le site internet <https://www.le-mayet-de-montagne.fr> le 31 mars 2025

➤ **Délibération n° 03/2025 – AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT de l'exercice 2024**

Le Centre Communal d'Action Sociale, après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2024 ce jour,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024,

Vu l'excédent cumulé de fonctionnement de 5 084,28 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

FONCTIONNEMENT

1	Résultat reporté		5 857,66 €
2	Résultat de l'exercice 2024	+	5 084,28 €
3	Situation nette au 31/12/2024	+	10 941,94 €

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DU MAYET-DE-MONTAGNE**

Séance du 28 mars 2025

INVESTISSEMENT

Néant

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT

Résultat de fonctionnement à reporter

4 ligne 002 du budget de l'exercice 2025 + 10 941,94 €

Fait, et délibéré à l'unanimité, à Le Mayet-de-Montagne, le 28 mars 2025.

La Vice-Présidente et la secrétaire de séance ont signé au présent registre.

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture le 31 mars 2025

Affichée et mise en ligne sur le site internet <https://www.le-mayet-de-montagne.fr> le 31 mars 2025

➤ **Délibération n° 04/2025 – BUDGET de l'exercice 2025**

Les Membres du Centre Communal d'Action Sociale votent le Budget Primitif de l'exercice 2025 qui s'élève en recettes et en dépenses à 13 960 euros.

Le budget est arrêté par chapitre.

Fait, et délibéré à l'unanimité, à Le Mayet-de-Montagne, le 28 mars 2025.

La Vice-Présidente et la secrétaire de séance ont signé au présent registre.

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture le 31 mars 2025

Affichée et mise en ligne sur le site internet <https://www.le-mayet-de-montagne.fr> le 31 mars 2025

Liste des délibérations de la séance du 28 mars 2025 :

- ✓ 01/2025 – Compte de gestion de l'exercice 2024
- ✓ 02/2025 – Compte administratif de l'exercice 2024
- ✓ 03/2025 – Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024
- ✓ 04/2025 – Budget de l'exercice 2025

Liste des Membres du Centre Communal d'Action Sociale présents à la séance du 28 mars 2025: Mmes Marie-Noëlle LARIVIERE, Josiane TARTARIN, Véronique MARION, Isabelle SENEPIN, Françoise GRASSI, et M. Jean-Pierre MOLETTE.

La Vice-Présidente du C.C.A.S.,

Marie-Noëlle LARIVIERE

**CENTRE COMMUNAL
d'ACTION SOCIALE
43250 LE MAYET-DE-MONTAGNE**

La Secrétaire de séance,

Isabelle SENEPIN